

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05175

Numéro SIREN : 478 678 204

Nom ou dénomination : ATTRACT ASSISTANCE TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE EN
RESEAUX ANALYSE & CONSEILS EN TELECOMMUNICATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2019 sous le numéro de dépôt 50039

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 25/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/50039

Déposant :

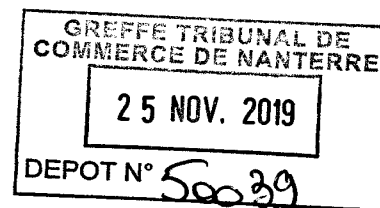
Nom/dénomination : ATTRACT ASSISTANCE TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE EN RESEAUX ANALYSE & CONSEILS EN TELECOMMUNICATIONS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 478 678 204

N° gestion : 2016 B 05175





Copie certifiée conforme

ÉTATS FINANCIERS

<i>Désignation de l'entreprise :</i>	SAS ATTRACT
<i>Adresse :</i>	3 AV MARQUISE DU DEFFANT 92160 ANTONY
<i>Date d'arrêté des comptes :</i>	31 mars 2019



[Signature]

Bilan Actif

		31/03/2019			31/03/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	43 107	43 107		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 500	3 500		
	Autres immobilisations corporelles	49 805	48 002	1 803	115
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 033 910		1 033 910	1 023 910
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 130 322	94 609	1 035 713	1 024 025
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	39 360		39 360	63 360
	Autres créances	1 848 660		1 848 660	57 637
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 873 663		4 873 663	2 159 912
	DISPONIBILITES	1 475 098		1 475 098	3 439 216
	Charges constatées d'avance				401
	TOTAL (III)	8 237 780		8 237 780	5 720 527
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 368 103	94 609	9 273 493	6 744 552
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					



[Signature]

Bilan Passif

		31/03/2019	31/03/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	5 889 961	5 843 603
	Résultat de l'exercice	3 293 622	760 643
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	9 184 682	6 605 347
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	30 439	109 080
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 928	4 416
	Dettes fiscales et sociales	36 444	25 709
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	88 811	139 205
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 273 493	6 744 552
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 293 621,59	760 643,27
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	88 811	139 205
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		31/03/2019		31/03/2018
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	191 200		191 200
	Montant net du chiffre d'affaires	191 200		191 200
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			3
Total des produits d'exploitation (1)			191 200	198 403
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		67 887	19 261
	Impôts, taxes et versements assimilés		2 754	2 012
	Salaires et traitements		128 443	127 308
	Charges sociales du personnel		46 944	47 478
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir		422	1 026
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			
Total des charges d'exploitation (2)			246 450	197 084
RESULTAT D'EXPLOITATION			(55 250)	1 318



Compte de Résultat

2/2

		31/03/2019	31/03/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		(55 250)	1 318
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 366 000 13 802	765 000 3 019
	Total des produits financiers	3 379 802	768 020
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		3 379 802	768 020
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 324 553	769 338
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 193
	Total des charges exceptionnelles		2 193
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2 193)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		30 931	6 502
TOTAL DES PRODUITS		3 571 002	966 423
TOTAL DES CHARGES		277 381	205 779
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 293 622	760 643

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 273 493 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2018** et finit le **31/03/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- **continuité de l'exploitation.**
- **permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.**
- **indépendance des exercices.**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations

La valeur brute des éléments d'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels = 1 an
- Installations, Agencements et aménagements = 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique = 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau = 5 ans

B. Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	43 107					43 107
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 107					43 107
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 500					3 500
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	17 893					17 893
	Matériel de bureau, mobilier	29 802		2 110			31 912
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 195		2 110			53 305	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 023 910		10 000			1 033 910
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 023 910		10 000			1 033 910
TOTAL		1 118 212		12 110			1 130 322

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	43 107			43 107
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 107			43 107
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 500			3 500
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	17 893			17 893
	Matériel de bureau, mobilier	29 687	422		30 109
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 080	422		51 502
TOTAL		94 187	422		94 609

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/03/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	39 360	39 360	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 739	3 739	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 841 000	1 841 000	
	Débiteurs divers	3 921	3 921	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		1 888 020	1 888 020	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 928	21 928		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 628	11 628		
	Impôts sur les bénéfices	12 196	12 196		
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 920	9 920		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 700	2 700		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	30 439	30 439		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		88 811	88 811		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		30 439			

Charges à payer

		31/03/2019
Total des Charges à payer		3 271
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 844
FOURN.FACTURES NON PARVENUES	2 844	
Dettes fiscales et sociales		427
TAXE APPRENTISSAGE	219	
FORMATION CONTINUE	209	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/03/2019
Total des Produits à recevoir		297
Autres créances		297
INTERETS COURUS A RECEVOIR	297	

Capital social

		31/03/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		100,00	10,0000	1 000,00



ATTRACT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, avenue de la Marquise du Deffand, 92160 ANTONY
478 678 204 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 juin, à 14 heures,

Monsieur Alain MAINE,

demeurant 3, avenue de la Marquise du Deffand, 92160 ANTONY,

Associé unique de la société ATTRACT ,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain MAINE , associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Monsieur Alain MAINE , associé unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

An



[Signature]

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 3 293 622 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 293 622 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	5 889 960 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	9 183 582 euros
A titre de dividendes	500 000 euros
Soit 5 000 euros par action	
Le solde	8 683 582 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 8 683 582 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement

AN.



payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2016 : 408 000,00 euros, soit 4 080,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 408 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2017 : 486 616 euros, soit 4 866,16 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 486 616 euros

Exercice clos le 31 mars 2018 : 714 285,71 euros, soit 7 142,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 714 285,71 euros

TROISIEME DÉCISION

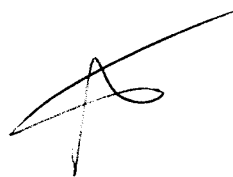
L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alain MAINE



ATTRACT
**Société par actions simplifiée [Préciser le cas échéant, "à capital variable",
"en liquidation"...]**
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, avenue de la Marquise du Deffand, 92160 ANTONY
478 678 204 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à 3 293 622 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 293 622 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	5 889 960 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	9 183 582 euros
A titre de dividendes	500 000 euros
Soit 5 000 euros par action	
Le solde	8 683 582 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 8 683 582 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

AM



[Signature]

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2016 : 408 000,00 euros, soit 4 080,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 408 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2017 : 486 616 euros, soit 4 866,16 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 486 616 euros

Exercice clos le 31 mars 2018 : 714 285,71 euros, soit 7 142,86 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 714 285,71 euros

Certifié conforme
Le Président



GÉRARD RAYMOND

Expert Comptable Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes

12, AVENUE DE MONTESPAN, 75116 PARIS

TÉL. : 01 47 04 54 14

TÉLÉCOPIE : 01 47 04 55 14

scgr@scgr.fr

ATTRACT

3, avenue de la Marquise du Deffand
92160 ANTONY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Exercice clos le 31 mars 2019)



[Signature]

GÉRARD RAYMOND

*Expert Comptable Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes*

12, AVENUE DE MONTESPAN, 75116 PARIS

TÉL. : 01 47 04 54 14

TÉLÉCOPIE : 01 47 04 55 14

scgr @ scgr.fr

ATTRACT

**3, avenue de la Marquise du Deffand
92160 ANTONY**

Paris, le 10 juin 2019

Monsieur,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé, ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

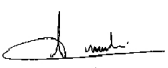
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Je n'ai pas été avisé de conventions mentionnées à l'article L.227-10 du code de commerce qui seraient intervenues ou dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Gérard RAYMOND


Expert Comptable
Commissaire aux Comptes





Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie figurant ci-après « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que l'appréciation du caractère approprié des principes comptables appliqués a été, selon mon jugement professionnel, la plus importante.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux associés.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

X.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Gérard RAYMOND


Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/03/2019			31/03/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	43 107	43 107		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 500	3 500		
	Autres immobilisations corporelles	49 805	48 002	1 803	115
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 033 910		1 033 910	1 023 910
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 130 322	94 609	1 035 713	1 024 025
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	39 360		39 360	63 360
	Autres créances	1 848 660		1 848 660	57 637
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 873 663		4 873 663	2 159 912
	DISPONIBILITES	1 475 098		1 475 098	3 439 216
	Charges constatées d'avance				401
	TOTAL (III)	8 237 780		8 237 780	5 720 527
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 368 103	94 609	9 273 493	6 744 552
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/03/2019	31/03/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres fonds propres	Autres réserves		
	Report à nouveau	5 889 961	5 843 603
	Résultat de l'exercice	3 293 622	760 643
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		9 184 682	6 605 347
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	30 439	109 080
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 928	4 416
	Dettes fiscales et sociales	36 444	25 709
	DETTES DIVERSES		
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		88 811	139 205
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		9 273 493	6 744 552
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 293 621,59	760 643,27
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		88 811	139 205
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

		31/03/2019		31/03/2018
		France	Exportation	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	191 200		191 200
	Montant net du chiffre d'affaires	191 200		198 400
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation (1)			191 200
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		67 887	19 261
	Impôts, taxes et versements assimilés		2 754	2 012
	Salaires et traitements		128 443	127 308
	Charges sociales du personnel		46 944	47 478
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir		422	1 026
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges			
	Total des charges d'exploitation (2)		246 450	197 084
	RESULTAT D'EXPLOITATION		(55 250)	1 318

Compte de Résultat

2/2

		31/03/2019	31/03/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		(55 250)	1 318
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	3 366 000	765 000
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	13 802	3 019
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 379 802	768 020
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 379 802	768 020
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 324 553	769 338
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		2 193
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			2 193
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2 193)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		30 931	6 502
TOTAL DES PRODUITS		3 571 002	966 423
TOTAL DES CHARGES		277 381	205 779
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 293 622	760 643
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Le bilan de l'exercice présente un total de 9 273 493 euros.

L'exercice considéré débute le 01/04/2018 et finit le 31/03/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations

La valeur brute des éléments d'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels = 1 an
- Installations, Agencements et aménagements = 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique = 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau = 5 ans

B. Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	43 107				43 107	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 107				43 107	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 500				3 500	
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	17 893				17 893	
	Matériel de bureau, mobilier	29 802		2 110		31 912	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		51 195		2 110		53 305	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 023 910		10 000		1 033 910	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 023 910		10 000		1 033 910	
TOTAL		1 118 212		12 110		1 130 322	

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements 31/03/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	43 107			43 107
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 107			43 107
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 500			3 500
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	17 893			17 893
	Matériel de bureau, mobilier	29 687	422		30 109
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		51 080	422		51 502
TOTAL		94 187	422		94 609

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ments à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/03/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	39 360	39 360	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 739	3 739	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 841 000	1 841 000	
	Débiteurs divers	3 921	3 921	
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		1 888 020	1 888 020	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 928	21 928		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 628	11 628		
	Impôts sur les bénéfices	12 196	12 196		
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 920	9 920		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 700	2 700		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	30 439	30 439		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		88 811	88 811		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		30 439			

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

		31/03/2019
Total des Charges à payer		3 271
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 844
FOURN.FACTURES NON PARVENUES	2 844	
Dettes fiscales et sociales		427
TAXE APPRENTISSAGE	219	
FORMATION CONTINUE	209	

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/03/2019
Total des Produits à recevoir		297
Autres créances		297
INTERETS COURUS A RECEVOIR	297	

Capital social

	31/03/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	100,00	10,0000	1 000,00



PKPM S.A.

46, boulevard Emile Augier – 75116 Paris – Tél. 01 53 57 62 62 – www.pkpm.fr

**Greffé du Tribunal de commerce de
Nanterre**

Bureau des Dépôts -Service du registre du
commerce et des sociétés
4 Rue Pablo Néruda
92020 NANTERRE

**ATTRACT
R.C.S. CRETEIL 478 678 204**

Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes et en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 mars 2019,
- le rapport du Commissaire aux comptes
- la décision d'affectation du résultat.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le récépissé de dépôt et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

P. KARKEGI
Expert Comptable

PKPM société anonyme au capital de 38.112,25 € – RC PARIS B 349 900 746
INSCRITE A PARIS AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES
FR 66 349 900 746

